

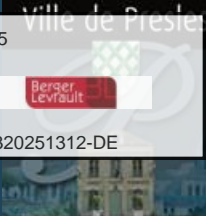


Envoyé en préfecture le 20/02/2025

Reçu en préfecture le 20/02/2025

Publié le

ID : 095-219505047-20250217-00320251312-DE



Rapport d'orientation budgétaire 2025

Budgets M57 et M49

annexé à la délibération n°03-2025, portant sur le débat d'orientation
budgétaire 2025

Sommaire

Introduction	3-4
I. Prévisions macro-économiques	5-8
II. Projet de Loi de Finances 2025	9
III. La situation financière de la ville (M57 et M49)	10-16
IV. Les orientations budgétaires	17-21

Introduction

Le rapport d'orientation budgétaire (ROB) est une **étape importante** dans le cycle budgétaire annuel des collectivités locales. Si l'action des collectivités locales est principalement conditionnée par le vote de leur budget annuel, leur cycle budgétaire est rythmé par la prise de nombreuses décisions. Le rapport d'orientation budgétaire constitue la **première étape**.

Le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du **rapport des orientations budgétaires comporte les informations suivantes** :

- ▶ Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur **les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement**. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions.
- ▶ La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de **programmation d'investissement** comportant une prévision des dépenses et des recettes.
- ▶ Des informations relatives à la structure et la gestion de **l'encours de dette contractée** et les perspectives pour le projet de budget.

Introduction

Le débat sur le rapport doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif. Il ne peut donc être organisé au cours de la même séance que l'examen du budget primitif (TA Versailles, 16 mars 2001, commune de Lisses).

Le rapport des orientations budgétaires n'a **aucun caractère décisionnel**. Sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi.

Nouvelle obligation depuis la Loi de programmation des finances publiques 2018-2022 :

=> Faire figurer les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement de la collectivité (BP et BA).

Ce débat permet à l'assemblée délibérante :

- ▶ De **discuter des orientations budgétaires** qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif.
- ▶ **D'être informée sur l'évolution de la situation financière** de la collectivité. Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

Les prévisions macro-économiques

Sources : www.banque-france.fr/fr/publications-et-statistiques/publications/projections-macroeconomiques-decembre-2024

Envoyé en préfecture le 20/02/2025
Reçu en préfecture le 20/02/2025
Publié le
ID : 095-219505047-20250217-00320251312-DE

Un contexte macroéconomique en voie de normalisation

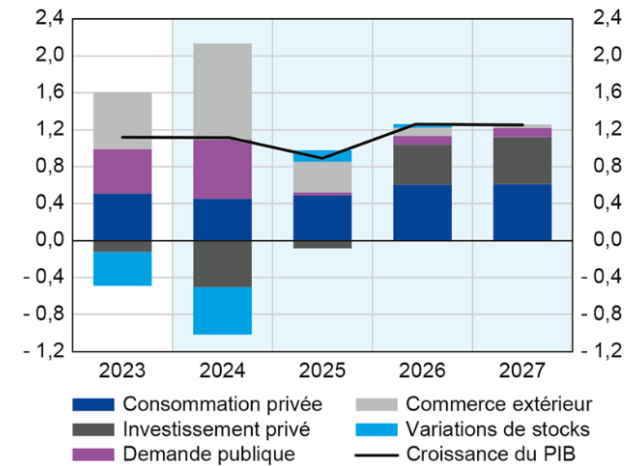
La croissance resterait positive en 2025 mais diminuerait un peu, avant de gagner en vigueur en 2026

D'après la dernière enquête de conjoncture de la Banque de France (décembre), l'activité serait stable au 4e trimestre, sous l'effet d'un contrecoup négatif des Jeux olympiques et paralympiques sur l'activité, après leur impact positif sur la croissance au 3e trimestre 2024.

La croissance atteindrait **ainsi 1,1 % sur l'ensemble de l'année**. Elle serait surtout tirée par le commerce extérieur (cf. graphique 2), mais freinée par des phénomènes de déstockage. En dépit des gains de pouvoir d'achat des revenus salariaux, la consommation progresserait modérément en 2024, pénalisée par le maintien du taux d'épargne à un niveau de près de 3 points supérieur à son niveau pré-Covid. L'investissement des entreprises et des ménages pèserait négativement sur l'activité, sous l'effet retardé de la dégradation passée des conditions de financement, dans un contexte d'incertitude qui renforce les comportements attentistes des agents privés.

Graphique 2 : Contributions à la croissance du PIB réel

(croissance annuelle en %, contributions en points de pourcentage)



Sources : Insee jusqu'en 2023, projections Banque de France sur fond bleuté.

Les prévisions macro-économiques

Sources : www.banque-france.fr/fr/publications-et-statistiques/publications/projections-macroeconomiques-decembre-2024

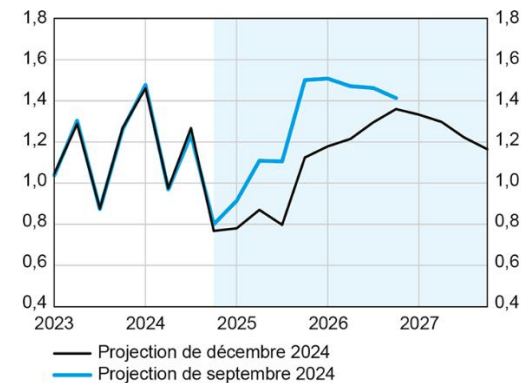
En 2025, l'économie française continuerait de croître à un rythme assez faible, de l'ordre d'un quart de point par trimestre, soit 0,9 % en moyenne annuelle. La demande intérieure serait en effet affectée non seulement par les mesures de consolidation budgétaire, mais aussi par le contexte d'incertitude qui les entoure. De ce fait, la consommation des ménages accélérerait seulement modérément après avoir connu une croissance atone en 2024. La contribution de l'investissement privé resterait négative, mais nettement moins qu'en 2024. La contribution du commerce extérieur à la croissance serait toujours positive, mais moindre qu'en 2024 en raison d'une normalisation des importations après une période de recul marqué.

En 2026, la croissance annuelle rebondirait à 1,3 %, favorisée par la détente des conditions financières. Cette détente permettrait à l'investissement privé de contribuer de nouveau positivement à la croissance. La consommation des ménages progresserait à un rythme plus soutenu qu'en 2025, stimulée par une baisse un peu plus marquée du taux d'épargne. En 2027, la croissance annuelle serait proche de celle de 2026, mais le rythme trimestriel de croissance se normaliserait en cours d'année pour se rapprocher du rythme de croissance potentielle, avec une progression du PIB sur un an de 1,2 % fin 2027, contre 1,4 % fin 2026.

Par rapport à notre précédente projection de septembre, la reprise serait décalée de 2025 à 2026 (cf. graphique 1 supra). La croissance du PIB est inchangée pour 2024, mais plus faible en 2025 et 2026.

Graphique 1 : Croissance du PIB réel, en comparaison de la prévision de septembre


(glissement annuel de séries trimestrielles, en %)



Sources: Insee jusqu'au troisième trimestre 2024, projections Banque de France sur fond bleuté.

Les prévisions macro-économiques

Sources : www.banque-france.fr/fr/publications-et-statistiques/publications/projections-macroeconomiques-decembre-1

Envoyé en préfecture le 20/02/2025
Reçu en préfecture le 20/02/2025
Publié le 
ID : 095-219505047-20250217-00320251312-DE

L'inflation totale s'inscrirait durablement sous le seuil des 2 %, tandis que l'inflation hors énergie et alimentation reculerait plus progressivement

Les Jeux olympiques et paralympiques ont eu un effet haussier sur l'inflation dans certains services, mais est resté transitoire, concentré essentiellement sur le mois d'août 2024, et n'a pas remis en cause la dynamique d'ensemble baissière de l'inflation. L'inflation devrait toutefois progresser légèrement et temporairement sur le reste de l'année, en lien avec des effets de base sur les prix de l'énergie et des services.

Sur l'ensemble de l'année 2024, l'inflation totale diminuerait ainsi nettement, **passant de 3,0 % en glissement annuel au 1er trimestre à 1,9 % au 4e trimestre**. Cette diminution proviendrait essentiellement de la **dynamique baissière des prix des biens alimentaires et énergétiques**.


En **2025**, l'inflation diminuerait de nouveau pour s'établir à **1,6 % en moyenne annuelle**, après 2,4 % en 2024. Ce recul s'expliquerait en particulier par une inflation négative des prix de l'énergie (baisse des tarifs réglementés de vente de l'électricité en début d'année, prix du baril à 68 euros selon les hypothèses techniques tirées des marchés à terme, contre 76 euros en 2024). L'inflation hors énergie et alimentation poursuivrait sa décrue à 2,2 %, après 2,4 % en 2024, du fait du recul progressif tout au long de l'année de l'inflation des services permis par la normalisation du rythme d'évolution des salaires.

En **2026**, l'inflation totale et l'inflation hors énergie et alimentation s'établiraient respectivement à **1,7 % et 1,9 %**. La légère progression de l'inflation en 2026 proviendrait d'une moindre baisse des prix de l'énergie et d'une légère accélération des prix de l'alimentation, tandis que l'inflation hors énergie et alimentation poursuivrait sa lente décrue.

Enfin, en 2027, l'inflation totale se situerait à **1,9 %**, et l'inflation hors énergie et alimentation à **1,8 %**. Les prix des services continueraient à ralentir tout au long de l'année. À l'inverse, les prix de l'énergie accéléreraient temporairement en raison de l'extension à d'autres secteurs émetteurs du marché des permis d'émission de CO2. Cet impact, encore incertain, dépendra des modalités de sa mise en œuvre et pourra être limité par des mesures compensatoires.

Les prévisions macro-économiques

Sources : www.banque-france.fr/fr/publications-et-statistiques/publications/projections-macroeconomiques-decembre-2024

Envoyé en préfecture le 20/02/2025
Reçu en préfecture le 20/02/2025
Publié le 
ID : 095-219505047-20250217-00320251312-DE

Le taux de chômage progresserait de façon temporaire en 2025 et 2026, avant de redescendre en 2027

Graphique 6 : Taux de chômage

(au sens du BIT, en % de la population active, France entière)



Sources : Insee jusqu'au troisième trimestre 2024, projections Banque de France sur fond bleuté.

La projection d'emploi tient compte des mesures de diminution de la prime à l'apprentissage et de la baisse des exonérations de cotisations sociales prévues par les textes budgétaires initiaux. En l'absence de ces mesures, l'emploi pourrait être plus dynamique que dans notre scénario de référence sur l'ensemble de l'horizon de prévision.

Le taux de chômage est révisé à la hausse par rapport à notre publication de septembre (cf. graphique 6). Il atteindrait un niveau de 7,8 % en moyenne annuelle en 2025 et en 2026, avant de repartir à la baisse pour s'établir à 7,4 % en 2027, en raison d'une reprise plus franche de l'activité d'une part.

Les prévisions macro-économiques

Envoyé en préfecture le 20/02/2025
Reçu en préfecture le 20/02/2025
Publié le
ID : 095-219505047-20250217-00320251312-DE

Sources : www.labanquepostale.com/content/dam/lbp/documents/etudes/finances-locales/2025/DOB-2025-edition-speciale

Le contexte économique local


Modifications institutionnelles	2022	2023	2024	2025
Nombre de communes au 1 ^{er} janvier (hors collectivités d'outre-mer)	34 955	34 945	34 935	34 875
Nombre de communes nouvelles au 1 ^{er} janvier (par rapport à 2013)	785	793	804	845
Nombre de groupements à fiscalité propre au 1 ^{er} janv. (hors Polynésie fr.) dont métropoles (yc mét. de Lyon)	1 255 22	1 255 22	1 255 22	1 254 22
Nombre de syndicats (SIVU, SIVOM, mixtes) au 1 ^{er} janvier	8 722	8 615	8 231	8 207 (au 24/12/2024)
Nouveaux transferts de compétences	Début de l'expérimentation de la recentralisation du RSA pour la Seine-Saint-Denis et les Pyrénées-Orientales.	Poursuite recentralisation du RSA, l'Ariège entre dans l'expérimentation. 19 territoires sélectionnés pour l'expérimentation relative à l'accompagnement renoué des allocataires du RSA. Transfert de portions de la voirie nationale aux collectivités en vertu des articles 38 et 40 de la loi 3DS.	Transfert du pouvoir de police de la publicité extérieure aux maires (transfert possible aux présidents d'intercommunalité sous condition)*, comme le prévoyait la loi Climat et résilience du 22 août 2021** (cf. article 250 LFI 2024 concernant la compensation).	La LFSS 2024 a prévu une réforme de la tarification des EHPAD avec l'expérimentation à compter de 2025 du transfert à la sécurité sociale du financement de la section dépendance des EHPAD, normalement du ressort des départements. Des modifications étaient prévues dans le PLFSS 2025 - qui n'a pas été adopté - pour satisfaire l'ensemble des départements volontaires et adapter diverses dispositions relatives aux concours de la CNSA.

*Décret n° 2023-1409 du 29 décembre 2023 portant modification de diverses dispositions du code de l'environnement relatives à la publicité, aux enseignes, aux préenseignes et aux paysages ©La Banque Postale

**Article 17 - LOI n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets (1)

Les prévisions macro-économiques

Sources : www.labanquepostale.com/content/dam/lbp/documents/etudes/finances-locales/2025/DOB-2025-edition-speciale

Envoyé en préfecture le 20/02/2025
Reçu en préfecture le 20/02/2025
Publié le 
ID : 095-219505047-20250217-00320251312-DE

Le contexte économique local

Collectivités locales 2024 (estimations et évolutions 2024/2023)*

Recettes de fonct.	276,5Md€	+2,3%
Dépenses de fonct.	237,0Md€	+4,4%
Épargne brute	39,5Md€	-8,7%
Investissement**	80,1Md€	+7,0%
Encours de dette	210,7Md€	+2,8%

Projet de Loi de Finances 2025

Envoyé en préfecture le 20/02/2025
Reçu en préfecture le 20/02/2025
Publié le 
ID : 095-219505047-20250217-00320251312-DE

Principales mesures 2025

Faute de majorité à l'Assemblée nationale, Monsieur François Bayrou, Premier ministre a engagé la responsabilité de son gouvernement pour faire adopter le budget de l'Etat pour 2025.

Pour les particuliers

1. Le barème de l'impôt sur le revenu est indexé sur l'inflation, à hauteur de 1,8%.
2. Une "contribution différentielle" sur les hauts revenus (CDHR). Gain espéré : 2 milliards d'euros.
3. Un malus renforcé sur l'achat de voitures thermiques, à partir du 1er mars.
4. Le taux de TVA sur la fourniture et la pose des chaudières à gaz passe à 20%.
5. La taxe sur les billets d'avion augmente, passant notamment de 2,63 euros à 7,30 euros pour un billet en classe économique vers la France ou l'Europe.
6. Le plafond des frais de notaires (les droits de mutation à titre onéreux ou DMTO), perçus par les départements, est relevé de 0,5 point pour l'achat d'un bien immobilier, sauf pour les primo-accédants à la propriété.
7. Le prêt à taux zéro (PTZ) accessible aux primo-accédants est étendu à tout le territoire, pour l'achat dans le neuf,

Par ailleurs, si le gouvernement a renoncé à étendre à trois (contre un actuellement) le nombre de jours de carence des fonctionnaires en cas d'arrêt maladie, le taux d'indemnisation de ces arrêts maladie a été réduit à 90 % (au lieu de 100 %), sauf en cas d'accident du travail ou de maladie professionnelle.

Projet de Loi de Finances 2025

Principales mesures 2025

Des coupes budgétaires

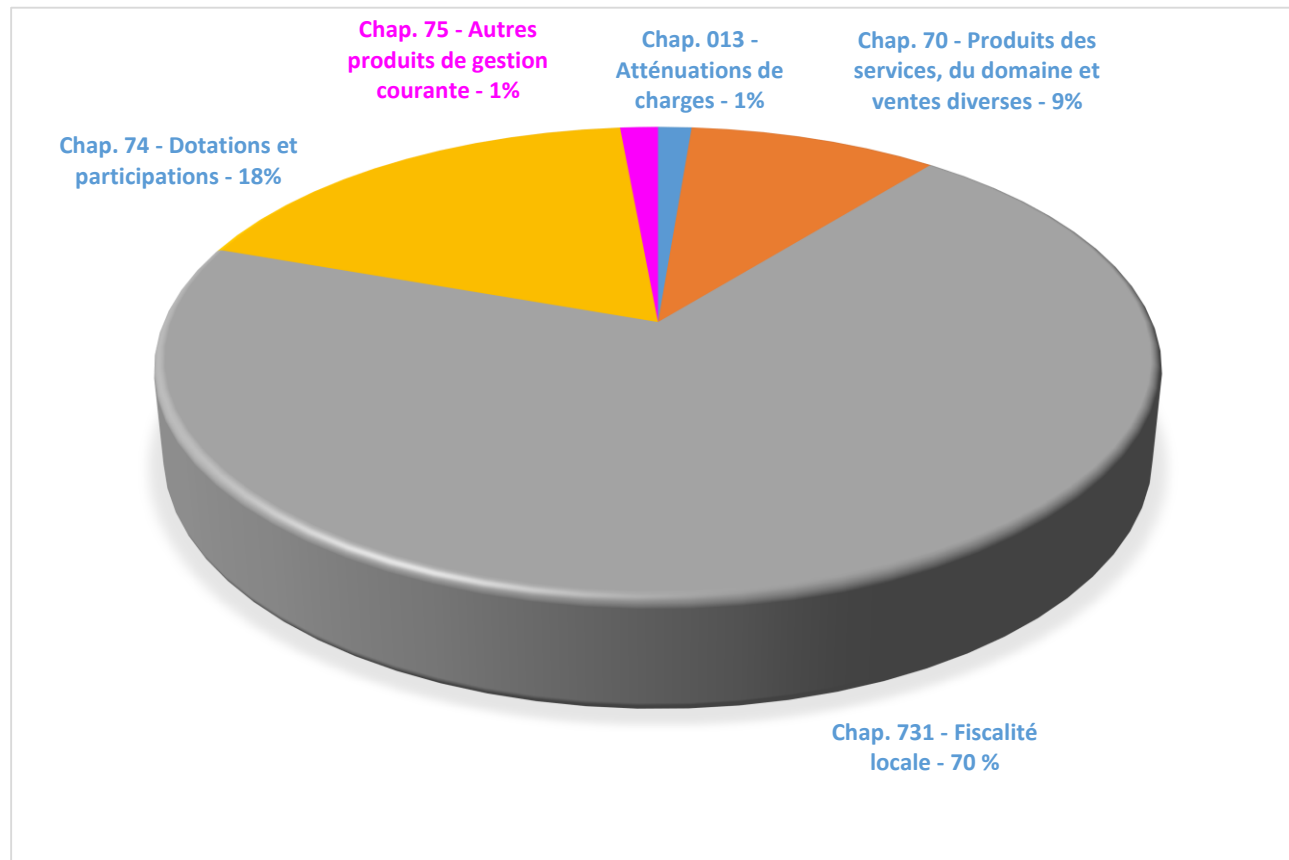
Côté dépenses, baisses dans les budgets des ministères de l'Aide publique au développement, de la Culture, de l'Ecologie, de l'Agriculture et de l'Enseignement supérieur.

1. Le budget de l'aide médicale d'Etat (AME, soins aux étrangers en situation irrégulière), diminué de 111 millions d'euros par rapport au budget élaboré par Michel Barnier à l'automne, pour le maintenir au niveau de 2024 (environ 1,3 milliard).
2. Les 4.000 postes d'enseignants qui devaient être supprimés dans la version du projet de loi de finances de l'automne ne le seront pas, mais à budget constant pour l'Education nationale : les 50 millions d'euros nécessaires seront prélevés ailleurs.
3. **L'effort financier demandé aux collectivités locales a été stabilisé depuis plusieurs semaines sur la version du Sénat, soit environ 2,2 milliards d'euros.**
4. Les crédits de l'Agence bio, supprimés au Sénat, ont aussi été rétablis.
5. Le budget du Sport, maintenu dans sa version proposée à l'automne, réduit par rapport à 2024 qui était une année olympique.
6. Le service national universel (SNU), a vu ses crédits diminuer.

La situation financière de Presles

Les recettes de fonctionnement

=> des recettes de fonctionnement principalement portées par les produits de la **fiscalité (70%)** et les **dotations (18%)**



Total des recettes réelles de fonctionnement inscrites au budget 2025 :
5 494 K €

La situation financière de Presles

Envoyé en préfecture le 20/02/2025
Reçu en préfecture le 20/02/2025
Publié le 
ID : 095-219505047-20250217-00320251312-DE

Les recettes de fonctionnement

=> Maintien des recettes réelles de fonctionnement entre 2022 et le budget 2024

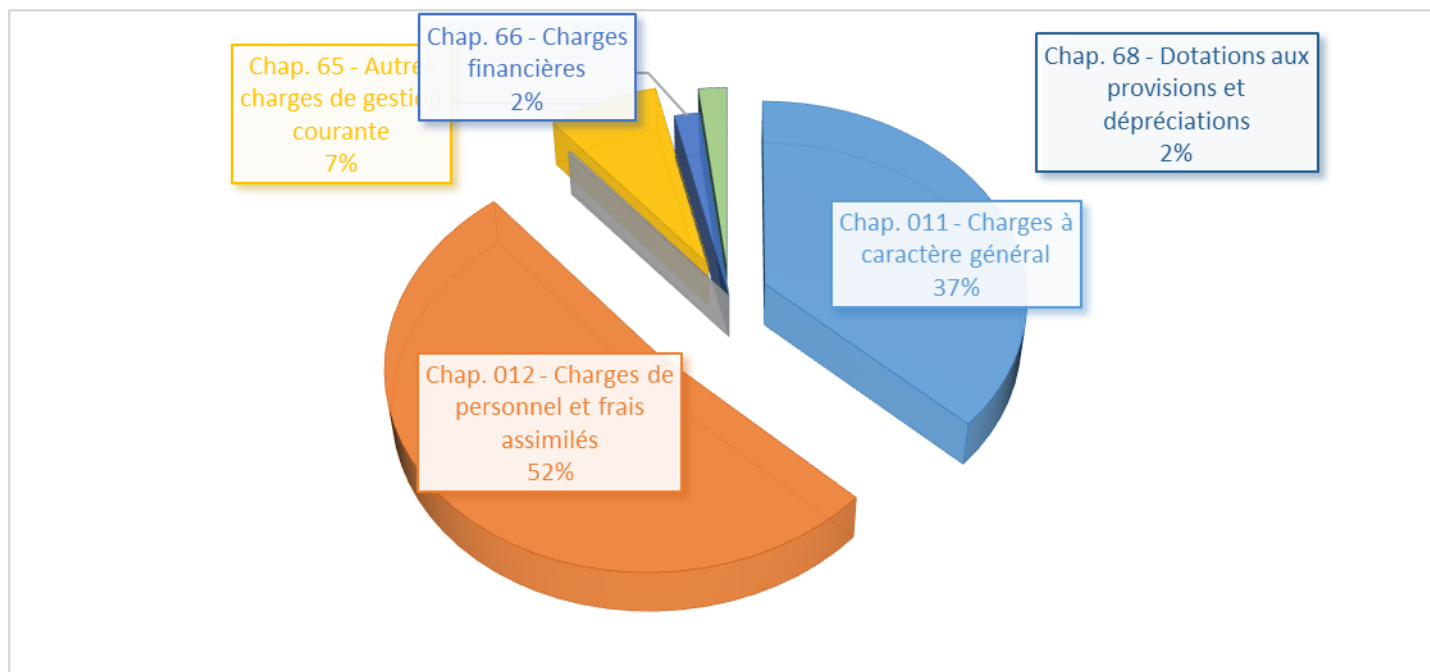
	BP 2022	BP 2023	BP 2024	CA 2022	CA 2023	RP 2024	BP 2025
013 - Atténuations de charges	35 000,00	78 000,00	79 000,00	62 792,60	92 110,38	72 450,93	70 000,00
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	358 600,00	416 000,00	446 000,00	455 382,32	491 173,85	524 672,59	521 906,40
73 - Impôts et taxes	83 331,00	285 000,00	233 331,00	285 598,17	269 445,00	228 876,00	230 000,00
731 - Fiscalité locale	3 178 000,00	3 367 047,00	3 582 562,00	3 330 283,52	3 697 753,00	3 898 950,48	3 597 491,27
74 - Dotations et participations	1 094 000,00	966 000,00	935 330,00	974 146,71	1 069 010,76	1 100 851,40	996 265,00
75 - Autres produits de gestion courante	1 178 400,00	37 734,00	86 240,00	74 471,45	79 291,47	31 248,25	78 835,00
77 - Produits spécifiques	5 000,00	-	-	30 134,41	1 386 567,00	-	-
TOTAL	5 932 331,00	5 149 781,00	5 362 463,00	5 212 809,18	7 085 351,46	5 857 049,65	5 494 497,67

Total des recettes réelles de fonctionnement prévues au budget 2024 : 5 494 K €

La situation financière de Presles

Les dépenses de fonctionnement

=> des dépenses de fonctionnement représentées majoritairement pour un peu plus de la moitié par les charges de personnel (chap. 012) et un tiers par les charges à caractère général (chap. 011)



Total des dépenses réelles de fonctionnement prévues au budget 2024 : 5 126 K €

La situation financière de Presles

Les dépenses de fonctionnement

Envoyé en préfecture le 20/02/2025
Reçu en préfecture le 20/02/2025
Publié le 
ID : 095-219505047-20250217-00320251312-DE

	BP 2022	BP 2023	BP 2024	CA 2022	CA 2023	RP 2024	BP 2025
011 - Charges à caractère général	1 555 786,46	1 602 774,00	1 875 620,03	1 186 154,47	1 551 403,01	1 585 583,84	1 891 461,58
012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 385 169,00	2 499 200,00	2 758 446,82	2 208 822,02	2 441 961,93	2 333 385,93	2 662 128,97
014 - Atténuations de produits	8 819,00	26 726,00	14 000,00	8 819,00	26 726,00	1 761,00	10 000,00
65 - Autres charges de gestion courante	420 259,00	383 900,00	353 313,88	348 392,29	359 886,63	334 122,03	378 709,53
66 - Charges financières	136 073,00	130 312,00	135 000,00	113 066,99	78 873,77	68 246,04	86 000,00
67 - Charges spécifiques	5 000,00	2 500,00	5 000,00	-	-	-	1 000,00
68 - Dotations aux provisions et dépréciations	-	-	126 990,00	-	-	124 032,32	97 000,00
TOTAL	4 511 106,46	4 645 412,00	5 268 370,73	3 865 254,77	4 458 851,34	4 447 131,16	5 126 300,08

Dépenses à caractère général et des charges de personnel maintenues

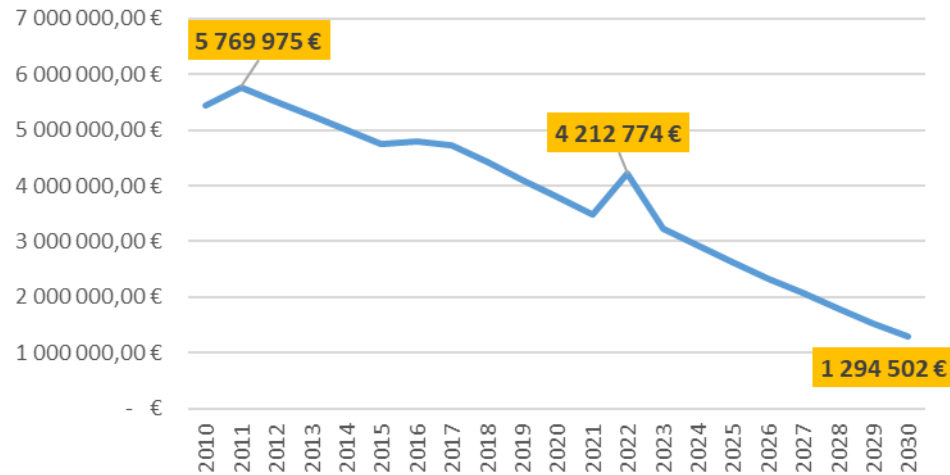
- Augmentation des procédures contentieuses en matière d'urbanisme
- Augmentation des contrats de prestation de service
- Augmentation des cotisations auprès d'organismes
- Mise en conformité acquisition d'EPI pour les services techniques et entretien & restauration
- Maintien des crédits alloués en matière de travaux de fonctionnement (maintenance et réparations des bâtiments communaux) et en matière de transports collectifs

Total des dépenses réelles de fonctionnement prévues au budget 2024 : 5 126 K €

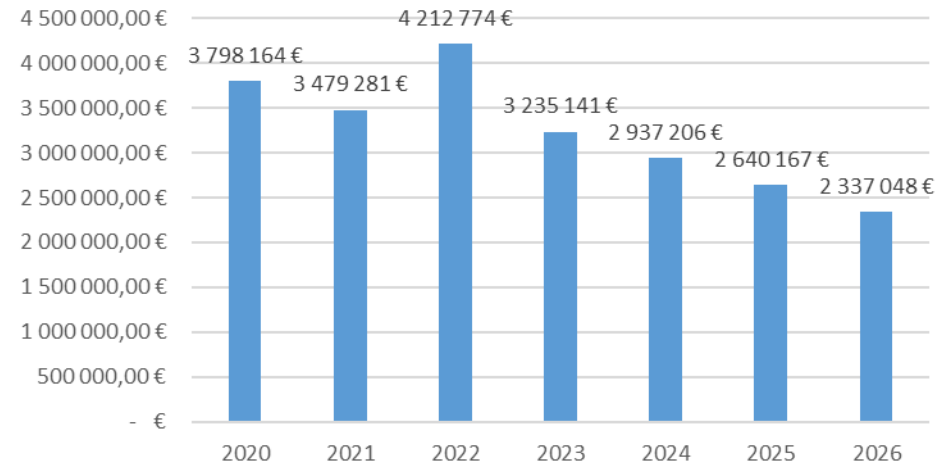
La situation financière de Presles

L'endettement – état des lieux et perspectives

Evolution de l'endettement



Dettes en euros



L'endettement de la commune dont l'encours au 31/12/2024 s'élève à 2 640 167 € contre 2 937 206 € en 2023 (3 235 141 € en 2022 et 4 212 774 en 2021) du fait du non-recours à l'emprunt depuis 2021.

La situation financière du budget M49

Assainissement

Les grandes caractéristiques des résultats de l'exercice 2024

Les premiers résultats extériorisent un excédent du budget M49, en fonctionnement d'environ 207 711 € et 426 930 € pour la section investissement.

Le total cumulé des deux sections devrait enregistrer un excédent de 634 641 euros pour 2024.

Pour mémoire : en 2023 : 473 655 euros - en 2022 : 442 000 € et 511 000 € en 2021.

Les principales données en 2024 et les orientations budgétaires 2025

Fonctionnement	BP 2024	RP 2024	BP 2025
Dépenses			
011 - Charges à caractère général	382 519,90	223 678,85	317 500,00
023 - Virement à la section d'investissement	343 645,97	343 645,97	150 000,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	258 280,87	233 432,66	200 000,00
65 - Autres charges de gestion courante	1 000,00	-	-
66 - Charges financières	82 165,00	69 529,45	92 211,17
67 - Charges exceptionnelles	1 000,00	-	-
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	274,66	28,39	-
TOTAL dépenses	1 068 886,40	870 315,32	759 711,17
Recettes			
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	381 868,09	381 868,09	57 711,17
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	109 000,71	109 000,71	109 000,00
70 - Ventes de produits fabriqués, prestat ^o de services	523 928,62	544 045,16	550 000,00
74 - Subventions d'exploitation	16 800,00	6 823,52	6 000,00
75 - Autres produits de gestion courante	36 288,98	36 289,01	36 000,00
77 - Produits exceptionnels	1 000,00	-	1 000,00
TOTAL recettes	1 068 886,40	1 078 026,49	759 711,17
Résultat +		207 711,17	

Investissement	BP 2024	RP 2024	BP 2025
Dépenses			
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	109 000,71	109 000,71	109 000,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	463 530,21	458 343,59	459 808,24
21 - Immobilisations corporelles	151 974,33	-	100 000,00
23 - Immobilisations en cours	294 617,59	-	110 000,00
Total dépenses	1 019 122,84	567 344,30	778 808,24
Recettes			
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	91 787,88	91 787,88	426 930,33
021 - Virement de la section d'exploitation	343 645,97	343 645,97	150 000,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	258 280,87	233 432,66	200 000,00
10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 877,91	1 877,91	1 877,91
16 - Emprunts et dettes assimilées	323 530,21	323 530,21	
TOTAL recettes	1 019 122,84	994 274,63	778 808,24
Résultat +		426 930,33	

La situation financière du budget M49

La dette

Désignation	Taux intérêts %	Date	Durée en mois	Capital emprunté	Capital restant dû	Annuité
MPH230485EUR-Tip Top Euribor Renégociation	0	28/04/2005	288	121 563,25	40 521,01	3 376,75
MIN239250EUR-1/3 Commune - 2/3 Assainissement	4,63	03/04/2006	564	666 666,67	439 716,27	36 643,02
MIN 257437	2,49	16/04/2007	360	596 273,11	323 530,19	26 960,85
réseau EU ferme seigneuriale	0	31/05/2013	180	17 898,00	4 772,80	397,73
réseau EU parc saint jean	0	24/10/2013	180	30 792,00	8 211,20	684,27
CONVENTION 1086084	0	21/01/2020	180	26 926,00	21 540,79	1 795,07
TAUX FIXE PEC DUO	1,81	27/11/2015	180	150 000,00	63 751,53	5 312,63
PRET 048140G	0,5	23/12/2020	180	300 000,00	222 185,56	18 515,46
PMT 150000?	1,84	16/12/2015	180	150 000,00	64 066,99	5 338,92
MIN239436EUR-1	4,48	01/07/2008	240	1 020 000,00	663 000,00	55 250,00
TOTAL				3 080 119,03	1 851 296,34	154 274,70

L'endettement de la station d'épuration dont l'encours au 31/12/2024 s'élève à **1 851 296,34 €**.

Les orientations budgétaires 2025

La stratégie financière de la ville

Au regard du contexte économique actuel, le maintien de la stratégie financière engagée depuis plusieurs années est indispensable pour assurer les grands équilibres financiers de la ville.

Celle-ci se décompose en 4 objectifs :

- ▶ Objectif 1 : maîtriser les dépenses de fonctionnement
- ▶ Objectif 2 : poursuivre l'optimisation de l'organisation et des activités des services
- ▶ Objectif 3 : adapter les investissements aux besoins essentiels et en fonction des capacités financières
- ▶ Objectif 4 : agir pour contenir le niveau d'endettement de la ville

La politique fiscale de la ville

- ▶ Maintien des taux d'imposition en vigueur
- ▶ Optimiser les bases d'imposition avec la collaboration de la Dgfp

Les orientations budgétaires 2025

Les grandes tendances – budget primitif 2025 M57

LES DEPENSES

L'ambition des projets pour la ville de Presles ne peut se faire que par le renforcement d'une gestion rigoureuse des finances publiques.

Cette rigueur, dans le contexte économique actuel, s'inscrit dans une démarche nationale de contrainte sur les dépenses et les recettes publiques.

- La maîtrise des dépenses de fonctionnement doit permettre de dégager une capacité d'autofinancement
- Les recettes de fonctionnement s'appuient sur divers leviers qui doivent être sous contrôle ou être réfléchies

Il est évidemment nécessaire de trouver des économies et de réaliser des choix budgétaires qui ont le moins d'impact possible sur les habitants de la ville.

Charges à caractère général (011) :

- Une très légère augmentation projetée pour l'année 2025 liée principalement à :
 - ▶ Augmentation des procédures contentieuses en matière d'urbanisme
 - ▶ Augmentation des contrats de prestation de service
 - ▶ Mise en conformité acquisition d'EPI pour les services techniques et entretien & restauration

Les orientations budgétaires 2025

Les grandes tendances – budget primitif 2025 M57

Charges de personnel (chapitre 012) :

Une masse salariale contenue malgré :

- Complémentaire santé
- GVT
- Taux de rotation et coût inflationniste des remplacements (effet de Noria)

Autres dépenses de gestion (65) :

- Maintien des financements au profits des associations
- Augmentation des cotisations auprès des organismes publics ou privés
- Augmentation de la participation de la ville pour le CCAS

LES RECETTES

- ▶ Dotations de l'Etat à l'équilibre
- ▶ Produits des services : revalorisation de certains tarifs des services communaux
- ▶ Fiscalité locale : maintien des taux communaux de fiscalité

Les orientations budgétaires 2025

Les grandes tendances – budget primitif 2024 M57

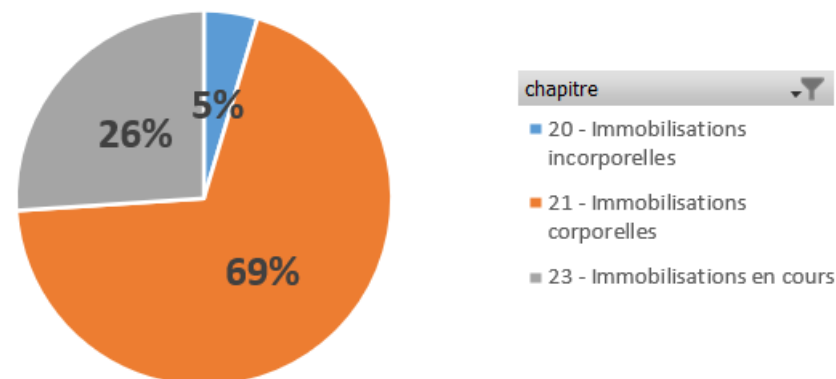
INVESTISSEMENTS

Concernant les investissements, ceux-ci seront consacrés principalement à :

1. Poursuite des travaux de l'Eglise
2. Finalisation de la phase 2 de la vidéoprotection
3. Achèvement de la révision du PLU
4. Rénovation éclairage public
5. Plantations d'arbres et d'arbustes
6. Divers travaux au sein des écoles publiques et bâtiments communaux


=> Maintenir en état et mettre en valeur le patrimoine
=> Répondre aux besoins de la population

Projets d'investissement



2,58 M € (734K€ financements)

Les orientations budgétaires

Envoyé en préfecture le 20/02/2025
Reçu en préfecture le 20/02/2025
Publié le 
ID : 095-219505047-20250217-00320251312-DE

Les grandes tendances – budget primitif 2025 M49

Le budget 2025 demeurera stable par rapport à 2024, permettant le fonctionnement normal de ce service sans opération d'investissement importante sauf incidence ou imprévu sur les réseaux ou sur la station d'épuration.